

## DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE



### ZOOM SUR LES

### CRITÈRES IMPÉRATIFS : 2.2.6 / 2.2.7

Point de vigilance pour tous les critères impératifs, le niveau d'exigence attendu est "tout à fait satisfaisant" (selon le manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS validé le 8 mars 2022)

NEWS N°3

### Préambule :

En cas de cotation inférieure à 4, un formulaire "Critère Impératif" est établi par l'évaluateur. L'ESSMS doit identifier un plan d'actions qui sera suivi par l'autorité compétente.

### Rappel cotation :

- 1 Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
  - 2 Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
  - 3 Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
  - 4 Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
- \* Le niveau atteint est optimisé

### Les attendus pour :

#### L'ESSMS :

L'ESSMS favorise l'exercice des droits et des libertés des personnes accompagnées. (2.2.6)  
Il garantit la confidentialité et les protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. (2.2.7)

### Modalités d'évaluation :

#### ENTRETIENS :

Avec la gouvernance de l'ESSMS qui :

- Définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des données et informations relatives à la personne accompagnée.
- Met à disposition des outils ou autres leviers mobilisables, permettant la mise en œuvre de ces pratiques.
- Forme et sensibilise régulièrement ses professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des données.



### Modalités d'évaluation :

#### OBSERVATIONS :

Par exemple, affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, observation des pratiques professionnelles, des règles de confidentialité, de la protection des données...

### Modalités d'évaluation :

#### CONSULTATION DOCUMENTAIRE :

Par exemple, projet d'établissement et/ou de service, règlement de fonctionnement, plan de formation ou sensibilisation des professionnels